

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE LEON COMAS situé sur la commune de VILLARS LES DOMBES.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Farine de blé (local expérimentation 26/27) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/08/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 40Kg - 4 jours de délai de livraison
 - Produit n°2 Fromage blanc (local expérimentation 26/27) (réponse le 21/08/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 125Kg - 4 jours de délai de livraison
 - Produit n°3 Pâte (local expérimentation 26/27) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/08/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 50Kg - 4 jours de délai de livraison
 - Produit n°4 Quenelle (nature (40 g)local expérimentation 26/27) (réponse le 21/08/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 72Kg - 4 jours de délai de livraison
 - Produit n°5 Yaourt aromatisé (local expérimentation 26/27) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/08/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 1 440Unité(s) - 4 jours de délai de livraison
 - Produit n°6 Yaourt nature certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/08/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 115Unité(s) - 4 jours de délai de livraison
 - Produit n°7 Yaourt nature sucré (local expérimentation 26/27) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/08/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 576Unité(s) - 4 jours de délai de livraison
- Les livraisons s'effectueraient à un rythme : non précisé

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : 5h45 a 11h

Spécifications complémentaires :

expérimentation 26/27 livraison groupé pour 4 collèges (jassans ,st didier de formans, villars les dombes ,thoissey

Date limite de remise des offres :

Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 22/08/2026 au 22/11/2026

Article 3 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Qualité du produit (traçabilité) (Certificat d'origine des matières premières) – 50%
- Performance en matière de protection de l'environnement (sans OGM) (Attestation d'engagement d'un produit sans OGM) – 20%
- Critère de performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture. (circuits courts) – 10%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 10%
- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 10%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE LEON COMAS
- Sylvie CUSSAC
- RUE DU COLLEGE
- 01330 VILLARS LES DOMBES
- Responsable des achats : Isabelle CONGIU
- Téléphone :
- Courriel : cuisinedevillars@gmail.com

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal

30/06/2026

administratif : Lyon